

Contrat d'entente familiale et sociale

SECTION 1 – DESCRIPTION DES TÂCHES ET PERSONNES RESPONSABLES

Prendre soin d'un proche présentant une perte d'autonomie implique de multiples tâches. Cet outil permet de dresser un portrait de la situation d'aide et de prendre conscience de l'ampleur de vos tâches et responsabilités. Il est important de promouvoir l'autonomie de la personne aidée en la laissant participer aux tâches quotidiennes selon ses capacités. Il est aussi souhaitable de déléguer certains tâches (lorsque possible).

Description des tâches	Responsabilités assumées par (Qui fait quoi?)					
	Personne aidée elle-même	Aidant principal	Autres personnes (Famille, amis, voisins)	Ressources communautaires	Réseau de la santé (CLSC, Centre de jour, etc.)	Ressources privées (travailleur autonome, agence, etc.)
SANTÉ						
Soins particuliers (pression, pansement, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Prise de médicaments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Accompagnement lors de visites médicales et autres sorties	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Autres tâches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
SOUTIEN À L'AUTONOMIE						
Habillement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Alimentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Déplacements, surveillance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Transferts (lever/coucher et utilisation des toilettes)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Supervision des activités de réadaptation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Autres tâches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____

Description des tâches	Responsabilités assumées par (Qui fait quoi?)					
	Personne aidée elle-même	Aidant principal	Autres personnes (Famille, amis, voisins)	Ressources communautaires	Réseau de la santé (CLSC, Centre de jour, etc.)	Ressources privées (travailleur autonome, agence, etc.)
SOINS D'HYGIÈNE						
Bain/douche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Toilette quotidienne (brossage de dents ou prothèses, shampooing, coiffure, rasage, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Soins des ongles et des pieds	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Autres tâches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
VIE DOMESTIQUE						
Entretien ménager	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Grand ménage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Lavage et entretien des vêtements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Entretien extérieur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Épicerie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Préparation de repas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Emplette/achats	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Autres tâches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
SOUTIEN ÉMOTIF						
Écoute active et conseils à la personne aidée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Visites et contacts téléphoniques à la personne aidée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Autres tâches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____

Description des tâches	Responsabilités assumées par (Qui fait quoi?)					
	Personne aidée elle-même	Aidant principal	Autres personnes (Famille, amis, voisins)	Ressources communautaires	Réseau de la santé (CLSC, Centre de jour, etc.)	Ressources privées (travailleur autonome, agence, etc.)
GESTION DES RESSOURCES ET DES SERVICES						
Recherche d'information	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Formation et groupes d'entraide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Prise de rendez-vous médicaux et autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Planification et coordination des ressources et services	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Gestion des imprévus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Autres tâches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
GESTION DES AFFAIRES COURANTES						
Administration du budget et du compte bancaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Paiement des comptes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Administration des biens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Correspondance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Déclaration de revenus, formulaires à remplir, etc.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Autres tâches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____

QUI ASSUME LES FRAIS?

Voici une liste des frais mensuels les plus courants. Soyez à l'aise de la modifier selon votre réalité.

Frais mensuels	Personne aidée elle-même	Aidant principal	Autres personnes (Famille, amis, voisins)	Réseau de la santé (CLSC, Centre de jour, etc.)
Loyer, hébergement Montant _____ \$	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Téléphone, électricité, autres frais reliés à l'habitation Montant _____ \$	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Nourriture Montant _____ \$	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Transport et frais de stationnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Médicaments, frais médicaux et dentaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Vêtements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Sorties, loisirs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Répit <i>(voir section 3)</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____

SECTION 2 – LA COHABITATION DE L' Aidé CHEZ L' Aidant

La cohabitation, bien qu'elle puisse être un mode de vie intéressant pour la personne en perte d'autonomie (l'aidé), la famille « hébergeante » (aidant principal), les membres de la famille élargie, il faut bien s'y préparer.

Quelques soient les liens développés antérieurement entre l'aidé et sa famille, il demeure avantageux, d'aborder le sujet avec la tête froide. Il s'agit d'éclaircir tous les points importants concernant les divers aspects de la vie durant la cohabitation afin de prévenir le plus possible l'effet négatif imprévisible de l'entrée de l'aidé dans la famille « hébergeante ».

POUR QUI?

Pour les personnes en perte d'autonomie, les familles qui désirent héberger leur proche, la famille élargie directement ou indirectement impliquée dans un projet de cohabitation.

POURQUOI?

- ❖ Permettre à l'aidé de continuer à vivre à domicile, dans un milieu de vie naturel;
- ❖ Maintenir les liens d'attachements entre la personne en perte d'autonomie et la famille;
- ❖ S'assurer que l'aidé bénéficiera de son réseau de soutien naturel et qu'il puisse recevoir, au besoin, les services de soins et d'aide à domicile;
- ❖ Créer un nouveau milieu de vie pour l'aidé le plus rapproché possible de ses besoins et de ceux de sa famille.

LES AVANTAGES DE LA COHABITATION

Pour l'aidé

- ❖ Apporte des avantages financiers et matériels;
- ❖ Facilite le logement, le transport, les repas, les sorties;
- ❖ Facilite l'accès à certains soins;
- ❖ Répond aux besoins de sécurité, d'affection et de communication;
- ❖ Permet de conserver son autonomie le plus longtemps possible.

Pour la famille « hébergeante »

- ❖ Apporte des avantages financiers et matériels;
- ❖ Diminue l'inquiétude et l'insécurité suite à l'apparition de la perte d'autonomie chez l'aidé;
- ❖ Renforce les liens familiaux et le partage des responsabilités.

LES DÉSAVANTAGES DE LA COHABITATION

Pour l'aidé

- ❖ Oblige à faire des compromis;
- ❖ Diminue les moments d'intimité;
- ❖ Peut développer des situations conflictuelles avec différents membres de la famille;
- ❖ Possibilité de perdre ses amis et ses relations si l'hébergement s'effectue loin de son domicile.

Pour la famille « hébergeante »

- ❖ Augmente les responsabilités particulièrement pour l'aidant principal;
- ❖ Apporte un changement dans la dynamique familiale – peut occasionner des frustrations;
- ❖ Diminue les moments d'intimité;
- ❖ Augmente les tensions au niveau de la communication familiale.

COMMENT S'Y PRÉPARER?

Pour l'aidé

- ❖ Établir un contrat clair et précis avec la famille qui vous hébergera dans lequel seront identifiés les points concernant : le nombre de pièces mis à la disposition de l'aidé, les biens qu'il peut apporter avec lui, les biens fournis par la famille, le coût de l'hébergement avec ce que comprend ce coût (chambre, accès à d'autres pièces, repas, lavage, assistance pour soins, etc.) et les besoins de la famille.
- ❖ Liquider certains de vos biens non-essentiels.
- ❖ Identifier qui gèrera vos biens si vous avez de la difficulté à le faire et signer une procuration à cet effet.
- ❖ Faire un mandat en cas d'inaptitude et nommer au moins 2 personnes responsables. Une qui verra à ce que vos volontés concernant vos soins soient respectées et l'autre à propos de vos biens.
- ❖ Faire un testament, évitant ainsi des spéculations inutiles durant, comme après, votre vie et instruire la famille « hébergeante » et la famille élargie des clauses testamentaires.
- ❖ Déterminer avec la famille dans quelle mesure votre intimité sera respectée : la disponibilité d'une clef de la maison, de la chambre, la possibilité de recevoir et de sortir avec vos ami(e)s.
- ❖ Déterminer en cas de perte d'autonomie dans quelle mesure la famille s'engage à vous apporter assistance et à vous conserver une place dans son domicile.

Pour la famille « hébergeante »

- ❖ Établir un contrat clair, adapter les pièces de votre maison aux besoins de la personne hébergée afin de les rendre plus sécuritaires et accessibles.
- ❖ Identifier les responsabilités (*voir section 2*) et les limites de chacun dans le projet de cohabitation (partage des tâches, besoins à combler).
- ❖ Définir le degré d'intimité que vous désirez voir respecter ainsi que les valeurs familiales que vous désirez conserver.
- ❖ Définir la place que vous désirez donner à l'aidé au sein de la famille.

- ❖ Identifier le temps que vous désirez vous allouer comme congé ou vacances et les moyens que vous envisagez prendre pour répondre à l'hébergement temporaire de l'aidé (*voir section 3*).
- ❖ Identifier une personne qui pourrait vous aider en cas de conflit.

L'IMPORTANT DU CONTRAT

- ❖ Permet de planifier et clarifier les motivations de chacun à vouloir cohabiter;
- ❖ Permet d'identifier les besoins et d'y trouver des solutions;
- ❖ Clarifie l'aspect financier (*voir section 2 – Qui assume les frais?*);
- ❖ Permet d'impliquer la famille élargie au mieux-être de l'aidé;
- ❖ Permet d'éviter le désengagement de la famille et de l'aidé en clarifiant les responsabilités de chacun.

Ce contrat se fait dans un esprit de collaboration entre l'aidé, les membres de la famille « hébergeante » et les membres de la famille élargie. C'est dans l'optique de mieux cerner les besoins de l'un et de l'autre qu'il est utile de signer un tel contrat évitant ainsi les heurts et les frustrations. Ce contrat devrait être signé par toutes les parties impliquées (aidé, famille « hébergeante », famille élargie).

À noter que ce contrat a été conçu pour la cohabitation de l'aidé chez l'aidant. Il arrive que l'inverse se produise et que l'aidant habite chez l'aidé. Veuillez simplement adapter le contrat en conséquence.

Complément de la section 1

Quels sont les espaces réservés à l'aidé?

Quels sont les espaces à partager entre l'aidé et la famille?

Quels sont les espaces réservés exclusivement à la famille?

Quelles sont les pièces qui doivent être adaptées aux besoins de l'aidé? Quelles modifications devront être ajoutées ?

Indiquez les heures, les moments et les activités où vous souhaitez que votre intimité soit respectée?

Pour l'aidé :

Pour la famille :

Quelle est la contribution en meubles ou autres biens de l'aidé à la cohabitation?

SECTION 3 – LE RÉPIT

RÉPIT

(vacances, congés de fin de semaine, soirées, etc.)

Nombre de jours ou soirs où l'aidant principal ou la famille
« hébergeante » désire prendre congé :

Nombre de fin de semaine par mois :

Nombre de semaines de congé par année :

Qui offre le répit?

Autres membres de la famille

Précisez : _____

Amis, voisins

Précisez : _____

CLSC

Centre de jour

Hébergement temporaire

Ressources communautaires

Précisez : _____

Ressources privées

Précisez : _____

SECTION 4 – INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Mandat d'inaptitude **Oui** **Non**

Mandataire(s) chargé(s) de l'administration

1) Biens : _____

2) Soins : _____

Testament **Oui** **Non**

Coordonnées du notaire :

Autres particularités ou informations pertinentes

SECTION 5 – CONTRAT D'ENTENTE

DATE DE L'ENTENTE _____

Date effective de l'entente (*si différente*) _____

SIGNATURE DES PERSONNES IMPLIQUÉES DANS CETTE ENTENTE

Aidé _____

Aidant principal et/ou hébergeant _____

Famille élargie et autres personnes _____

Contrat d'entente familiale et sociale

Références

Tiré et adapté de :

▲ **La cohabitation : un mode de vie intéressant**

Département de santé communautaire de Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme

▲ **Entente familiale et social du CSSS de l'énergie**

<http://www.etrehumain.ca/client/entente%20familiale%20et%20sociale.pdf>

▲ **Contrat d'entente familiale et communautaire**

Être Aidant pas si évident. Guide de prévention de l'épuisement des aidants naturels, 2^e édition. Produit par la Table de concertation des organismes communautaires, secteur personnes âgées de Sherbrooke, 2008

http://www.csss-iugs.ca/c3s/data/files/GUIDE_FINAL_FRANCAIS.pdf



1688, rue Gustave-Désourdy, Saint-Hubert (Québec) J4T 1Y6

Téléphone : 450 465-2520 | Télécopieur : 450 465-2290

www.centredesoutienentraidants.com